



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reprise des parcours d'AMP suite au confinement

Question écrite n° 30089

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reprise des parcours d'assistance médicale à la procréation (AMP) dans le contexte du covid-19. En effet, toutes les opérations non-urgentes ayant été reportées, les parcours de AMP ont été interrompus en mars 2020, pour laisser la priorité aux malades du covid-19 dans les structures de soin. Un certain nombre de difficultés résultent de la situation liée au covid-19, puisque le temps qui passe amenuise les chances de réussite pour les personnes en parcours d'AMP. Dans certains cas, des tentatives qui avaient été programmées pendant la période de confinement ont été annulées, faisant dépasser pour les personnes l'âge à partir duquel elles ne peuvent plus faire de tentatives, ou celles-ci ne sont plus prises en charge. Des recommandations ont été établies par un groupe de travail mis en place par l'Agence de la biomédecine, pour pouvoir envisager les conditions optimales de reprise de l'activité et préserver la santé des professionnels de l'AMP, des patients et du reste de la population. Elles ont été transmises le 6 mai 2020 à la DGS. Aussi, M. le député souhaite savoir ce qu'il entend faire pour assurer la reprise des parcours d'AMP, notamment pour assurer l'égalité de traitement des demandes indépendamment du lieu de résidence des personnes. Il souhaite notamment savoir quelles adaptations seront prévues pour permettre la poursuite des parcours entrepris à l'étranger. Il souhaite enfin apprendre quelles adaptations seront prévues pour les tentatives programmées pendant la période de confinement et dont le report a entraîné un dépassement de l'âge de prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30089

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3783

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)